

## NUMÉRO SPÉCIAL **FINANCES**

**HORS-SÉRIE**





**MORGANE MADIOT**  
MAIRE DE SAINT-ARMEL

# 2021, agissons ensemble pour Saint-Armel



Une édition spéciale de l'Écho de Saint-Armel semble indispensable pour vous présenter la situation financière de la commune et les choix budgétaires qui en découlent pour 2021 et les années à venir.

Cela est d'autant plus nécessaire que nous avons dû faire face, cette année, à des arbitrages contraignants pour la commune, ses habitants, ses associations et ses services. Vous trouverez, dans cet Écho, les explications et le détail des décisions prises. Peu d'alternatives s'offraient à nous. En concertation avec la Trésorerie Générale et Rennes Métropole, nous sommes convaincus de la nécessité de cette démarche de restriction budgétaire.

Cela n'empêchera pas l'équipe municipale de poursuivre son action de façon résolue pour Saint-Armel.

**Morgane MADIOT**

# Notre commune à bout de souffle

Le rapport de la Chambre Régionale de la Cour des Comptes en 2019 a pointé les difficultés de notre commune.

L'année 2020 a permis à la nouvelle équipe municipale de faire un état des lieux financier avec l'aide de la Direction Générale des Finances Publiques et d'un consultant du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

Le vote des comptes administratifs 2020 a montré que, sur cette année particulière marquée par un changement de mandature le 25 mai et par la crise sanitaire, la commune a peu dépensé (1 361 000 € en 2020 contre 1 480 000 € en 2019) et peu investi.

Malgré cela, le diagnostic est sans appel : la commune est en très grande difficulté. Elle doit faire des efforts en fonctionnement et apurer sa dette.

## Un endettement trop important

### Liste des emprunts non échus contractés par la commune de Saint-Armel

Début des contrats	Durée du prêt (années)	Fin de prêt	Banque émettrice	Destination de l'emprunt	Montant de l'emprunt	Capital restant dû au 01/01/2021	Annuité Capital 2021	Annuité Intérêts 2021	Capital restant dû au 31/12/2021
26/12/2006	15	2021	Crédit Agricole	Voirie	300 000 €	19 737 €	19 738 €	405 €	0 €
01/04/2008	15	2022	La Banque Postale	Voirie	200 000 €	33 701 €	15 759 €	2 250 €	17 942 €
17/09/2007	15	2022	Crédit Agricole	Voirie	200 000 €	33 609 €	16 430 €	1 529 €	17 178 €
30/01/2012	20	2031	Arkéa Crédit Mutuel	Rte de Corps-Nuds	400 000 €	220 000 €	20 000 €	8 329 €	200 000 €
20/03/2013	20	2033	Crédit Agricole	Place de l'Église	495 000 €	346 738 €	25 785 €	5 895 €	320 954 €
28/05/2015	20	2035	Arkéa Crédit Mutuel	Salle Multiculturelle	400 000 €	300 406 €	18 617 €	5 079 €	281 790 €
01/10/2015	20	2035	La Banque Postale	Salle Multiculturelle	500 000 €	384 700 €	23 150 €	6 393 €	361 550 €
01/07/2016	30	2046	Caisse des dépôts	Salle Multiculturelle	900 000 €	765 000 €	30 000 €	11 306 €	735 000 €
					3 395 000 €	2 103 891 €	169 479 €	41 187 €	1 934 414 €

En 2016, la commune a dépassé sa capacité maximale d'endettement avec la salle multiculturelle Arzhel.

### Des annuités à un niveau très élevé sur les prochaines années

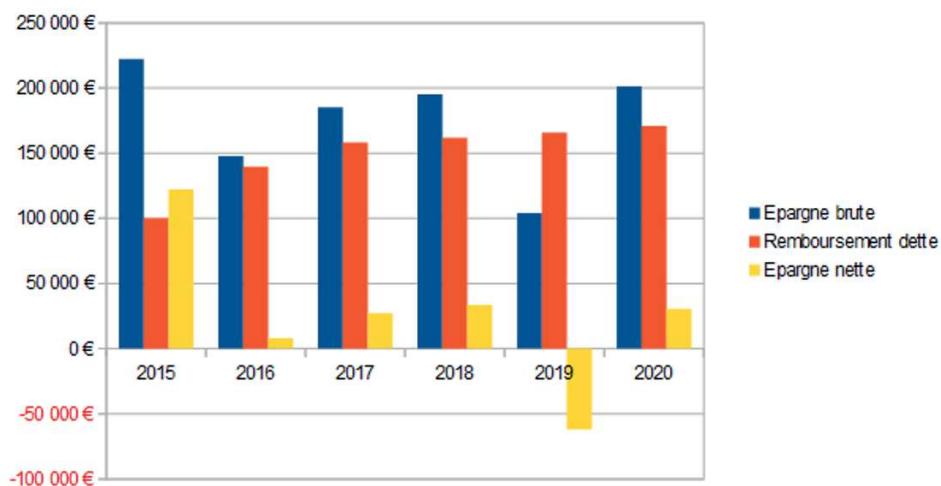
En 2021, on constate une hausse des annuités. À partir de l'année prochaine, deux emprunts de 200 000 € arriveront à échéance. Ainsi les annuités diminueront en 2022 puis 2023. Mais elles resteront à un niveau très élevé.



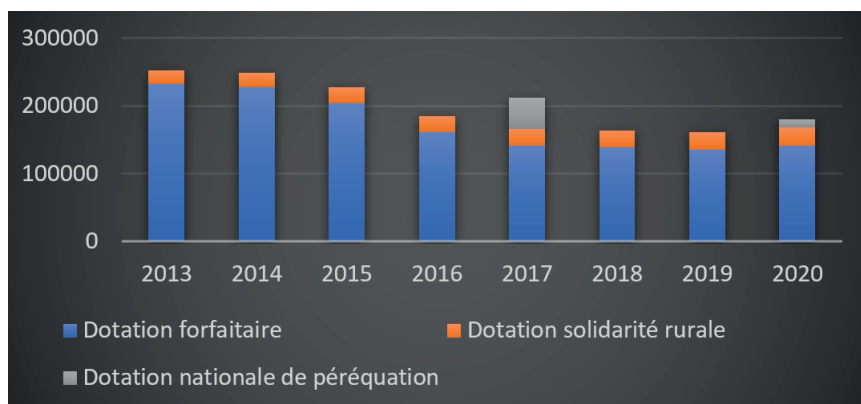
# Une épargne nette insuffisante depuis 2016

Quand une commune ne peut plus recourir à l'emprunt, les investissements doivent être portés par l'épargne nette. Celle-ci étant trop faible à Saint-Armel, les investissements réalisés les années précédentes ont été réalisés sur la trésorerie.

$$\begin{aligned} \text{Épargne brute} &= \text{recettes de fonctionnement} - \text{dépenses de fonctionnement} \\ \text{Épargne nette} &= \text{épargne brute} - \text{remboursement de la dette (annuité en capital)} \end{aligned}$$



## Les dotations de l'État en diminution



Les dotations de l'État ont fortement diminué ces dernières années : baisse de près de 90 000 € entre 2013 et 2019. Ceci impacte fortement les ressources de la commune.

Parallèlement à ces dotations, la commune peut solliciter des subventions mais leur octroi n'est pas garanti. Ainsi, la commune a obtenu 31 % des subventions demandées en 2018, 55 % en 2019 et 79 % en 2020.

## Des dépenses à réaliser...

### ...mais non budgétées les années précédentes

En février 2021, nous avons dû réaliser un investissement de 65 000 € sur les lagunes car nous n'étions pas en règle sur les mesures de compensation en termes de zones humides. Des lagunes ont été rebouchées lors des précédents mandats. La police de l'eau a ordonné leur remise en état à l'automne 2020. Bien que signalé par le cabinet d'étude DMEAU en 2018 et par l'aménageur VIABILIS (cf Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale de 2019), cet investissement n'avait pas été inscrit lors des précédents budgets, nous n'avions donc pas connaissance de cette charge en attente.

De plus, nous avons pour notre premier exercice budgétaire réinscrit les 138 000 € dûs à Rennes Métropole au titre du BOCOSAVE dont 41 000 € ont été payés à l'automne 2020. Pour rappel, lors de sa dissolution en mars 2016, suite à la prise de compétence de Rennes Métropole dans le domaine de l'assainissement, le BOCOSAVE a rétrocédé 138 000€ à la commune pour qu'elle les reverse ensuite à Rennes Métropole. Cette somme n'a pas été inscrite au budget 2017, puis inscrite en 2018 mais non réalisée, puis enlevée au budget 2019.

Enfin, au niveau de la tranche 1 de la ZAC, transférée à la commune par la SADIV en 2015, l'assainissement et la voirie n'ont jamais été rétrocédés à Rennes Métropole. Les plans n'ont pas été récupérés lors de l'établissement du bilan avec la SADIV. Les études et travaux nécessaires à cette rétrocession n'étaient pas inscrits au budget. Ils sont désormais estimés à 30 000 € dans le budget 2021. En effet, la commune n'est pas à l'abri de devoir reprendre une partie de l'assainissement sur laquelle il y aurait d'éventuelles malfaçons, notamment rue Salvador Dali.

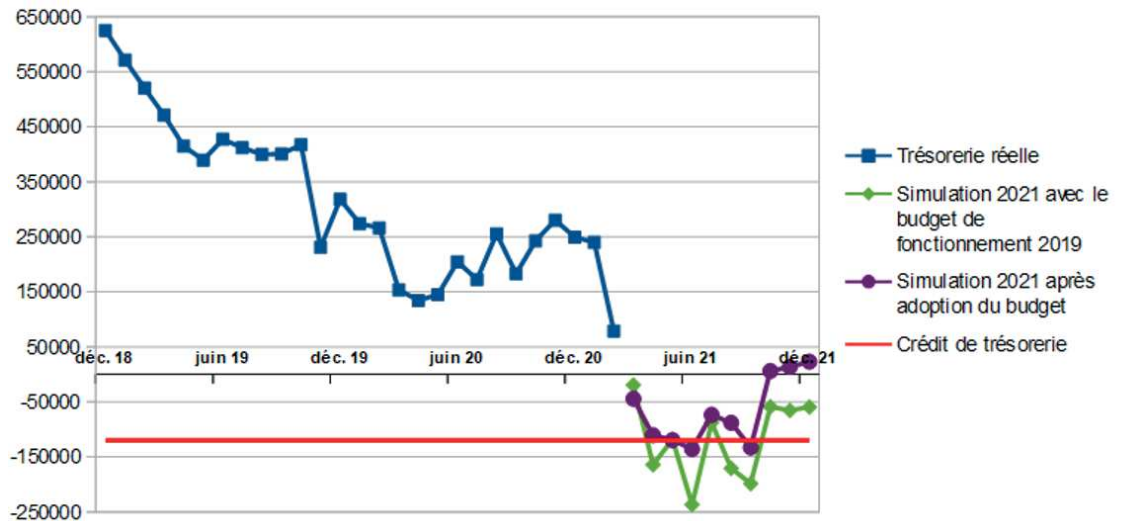
# L'impact sur la trésorerie

Saint-Armel fait partie du réseau d'alerte de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine. Cela signifie qu'elle est suivie du fait de sa santé financière fragile. **Avec sa dette trop élevée et sa trésorerie trop faible, la commune ne peut supporter le moindre imprévu : ainsi les travaux dans les lagunes, le remboursement au titre du BOCOSAVE et la rétrocession de la tranche 1 de la ZAC des Boschaux sont difficiles à absorber.** **Nous risquons une mise sous tutelle par la Préfecture si aucun plan d'action n'est mené.** A court terme, nous avons des difficultés à assurer nos charges de fonctionnement. **Ainsi en mars, nous avons dû activer notre crédit de trésorerie pour pouvoir payer les agents municipaux.** La commune a un budget de fonctionnement restreint depuis des années. Malgré tout, nous devons intensifier nos efforts pour 2021.

## Une trésorerie dégradée

Si nous conservons le même budget de fonctionnement qu'en 2019, nos comptes seront négatifs (ligne verte dans le graphique ci-dessous).

Nous ne pouvons pas supporter cette trajectoire avec un compte débiteur de 235 000 € fin juin 2021.



# Nos orientations pour le mandat

## Nos objectifs

### N° 1 : RESTAURER LA TRÉSORERIE

La position budgétaire que nous prenons est de **restaurer la trésorerie en misant sur plusieurs axes forts :**

- Diminuer temporairement certaines dépenses de fonctionnement pour retrouver du "souffle"
- Continuer la renégociation des contrats (télécommunications, impressions...)
- Reporter et annuler des dépenses d'investissement
- Augmenter les taxes foncières sur 2021 (voir ci-après les explications)
- Reprendre les négociations avec Rennes Métropole pour étaler le reste de la dette du Bocosave (reste 97 000 €)
- Continuer les négociations avec Rennes Métropole pour la prise en charge partielle des travaux des lagunes (65 000 €)
- Initier avec Rennes Métropole et les petites communes de Rennes Métropole la renégociation de la Dotation de Solidarité Communautaire qui est moins favorable aux petites communes de la Métropole

### N° 2 : INVESTIR EN INNOVANT SUR LE FINANCEMENT

Avec le poids de la dette et l'incapacité de la commune à souscrire de nouveaux emprunts bancaires, il va falloir **être innovant pour investir** dans des projets qui bénéficieront aux habitants et qui convergeront vers le bien vivre ensemble :

- Investir sur des projets qui permettent de réaliser des économies de fonctionnement : rénovation énergétique, ressources en eau...
- Investir sur des projets où il y a des aides et subventions : tiers lieu de Saint-Armel par exemple
- Investir sur des projets avec du financement participatif
- Trouver des partenaires pour nos projets (intercommunalité, entreprises...)
- Faire autrement...

### N° 3 : AVOIR UNE POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

Au regard des éléments précédemment évoqués, il est nécessaire de mettre en place des **"stratégies"** pour piloter la commune.

Au niveau financier, la mise en place de tableaux de bord permettra de suivre l'avancement sur les budgets de fonctionnement, d'investissement et la trésorerie de façon très régulière. La commune doit travailler sur la restauration de son épargne brute et produire des comptes sincères.

Au niveau de l'urbanisme, la commune connaît une forte hausse de constructions depuis 2014. Cette accélération s'explique par un rattrapage lié au Programme Local d'Habitat (PLH). Dans notre contexte financier, cela risque par exemple, de créer certaines incapacités à accueillir les enfants à l'école dans un ou deux ans. Un échange avec Rennes Métropole est prévu pour revoir la situation.

## Les investissements

Un budget se doit d'être le plus sincère possible et prudent de surcroît pour une commune en difficulté. Des dépenses imprévues sont anticipées et les éventuels produits de vente d'actifs, que nous espérons voir se concrétiser cette année, ne sont pas inscrits au budget (vente du terrain chemin de la Gare et vente des vieux garages rue Noël du Fail). Ces éléments pourraient avoir un effet positif sur notre trésorerie. Pour cette année, du fait de la crise sanitaire, nous prenons acte d'une hausse, non négociable, de notre participation à la piscine de la Conterrie de 8 000 € et anticipons une baisse des produits de nos services (cantine et garderie).

Opérations	Objets des investissements	Montants	Subventions sollicitées	Subventions/dotations obtenues
Mairie	Licence Pack Office 5 ordinateurs agents	2 000,00 €		
	Contrat Segilog licence	4 990,00 €		
	Ordinateurs + bornes wifi + baies (serveurs)	10 000,00 €	7 000,00 €	
	Alarmes divers bâtiments (suite à plusieurs effractions)	4 000 €		
	Câblage informatique	6 000,00 €		
Groupe scolaire	Travaux extension cour	20 020,16 €		
	Rénovation énergétique	36 979,84 €	28 000,00 €	
	Alarmes divers bâtiments (suite à plusieurs effractions)	6 000,00 €		2 956,00 €
Centre de Loisirs (ALSH)	Rénovation énergétique	11 000,00 €		7 912,00 €
Cimetière	Cavernes et colombarium	8 000,00 €		
Divers	Étude performance énergétique bâtiments communaux	10 000,00 €	5 000,00 €	
	Terrain (portage) "Maison Verte" financé par 200 000 € de dotation aux équipements au titre de la ZAC (Viabilis)	200 000,00 €		200 000,00 €
	Frais de notaire	6 000,00 €		
Zac des Boschaux	Lagunes	65 000,00 €		
<b>Total 2021</b>		<b>389 990,00 €</b>	<b>40 000,00 €</b>	<b>210 868,00 €</b>
<b>Investissements déjà inscrits les années précédentes</b>				
Maison des jeunes	Divers	1 000,00 €		
Service technique	Matériel	5 000,00 €		
Mairie	Portail famille	510,00 €		
Cantine	Matériel chaises pour les petits	1 500,00 €		
	Matériel lave-linge	2 000,00 €		
Étude Globale d'Équipements	Étude Globale d'Équipements	6 240,00 €		3 000,00 €
Église	Travaux de mise en sécurité des cloches	17 500,00 €		5 662,00 €
Rue du Val espaces verts	Travaux	16 500,00 €		
Divers	Remboursement des emprunts	169 478,57 €		
	Extincteurs	2 000,00 €		
<b>Total</b>		<b>221 728,57 €</b>		<b>8 662,00 €</b>



Rachat anticipé du portage de la "Maison Verte"



Remise en état obligatoire des lagunes de la ZAC des Boschaux : 65 000 €

# Zoom sur des décisions budgétaires difficiles pour 2021

## Associations

- Suppression des subventions. 2 000 € sont, néanmoins, conservés pour aider les associations qui seraient en grande difficulté et pour accompagner l'organisation d'événements sur la commune.

## Culture

- Maintien des prestations engagées fin 2020 (Trésor Commun et théâtre d'improvisation) et du spectacle de Noël. Pas d'autres spectacles prévus sauf financements extérieurs à 100 %.

- Réduction par 2 du budget bibliothèque (livres et abonnements) : 2 400 €.

## École

- Suppression de la prise en charge des transports scolaires (hors piscine) : 6 000 euros en 2019.

- Report des investissements numériques et mobiliers.

## Espaces verts

- Limitation du budget en matériel au strict minimum.

- Réduction du nombre de passage de la balayeuse des rues de 8 à 4 passages

- Jardinières réalisées par le service technique au lieu d'un prestataire (400 € d'économies).

## CCAS

- Baisse de 4 000 € par rapport au budget de 12 000 € initialement prévu.

## Autres

- Suppression de la prestation de pose des illuminations de Noël (environ 5 500 €).

- Suppression des frais de réception : 2 300 €.

- Réflexion sur le remplacement ou pas des agents municipaux partis.

- Hausse de la taxe foncière de 10 %, soit une augmentation du produit des impôts de 46 000 € en 2021.

- Abandon du raccordement des bâtiments communaux à la fibre.

- Report des modifications prévues sur le site internet (1 000 €).

## Les taxes

À partir de 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par la commune. Elle est remplacée par la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB). Une compensation est également versée par la Direction des Finances. Au final, la perte de revenus pour la commune est estimée à 10 000 €, et ce malgré l'augmentation de foyers à Saint-Armel.

Taxe foncière	Part communale 2020	Part départementale 2020	Part communale en 2021 avant hausse du taux
TFPB	23,04%	19,90%	42,94%

## La Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties à Saint-Armel

La TFPB est constituée d'un taux appliqué à une base locative variable selon la qualité et la taille du logement et la commune. Voici une comparaison de la taxe foncière de Saint-Armel avec celles des communes voisines pour une maison de 95 m<sup>2</sup> en 2019.

Communes	Base locative	Taux de taxe foncière départementale + communale 2020	Taxe foncière 2020
Saint-Armel	1405	42,94%	603 €
Bourgbarré	1642	39,91%	655 €
Nouvoitou	1674	37,55%	628 €
Corps-Nuds	1673	39,71%	664 €
Vern-sur-Seiche	2009	40,96%	822 €
Saint-Erblon	1674	38,86%	650 €
Orgères	1841	37,96%	698 €




À Saint-Armel, les bases locatives sont beaucoup plus faibles que sur les communes voisines, raison pour laquelle le taux de TFPB est plus élevé qu'ailleurs pour compenser cet effet. Malgré ce taux élevé, on constate que la TFPB est plus faible à Saint-Armel.

## L'évolution des taxes

Pour combler le déficit de trésorerie de la commune, la commission "finances" a étudié l'impact de la hausse de taxe. **Le Conseil Municipal a voté une augmentation du taux de TFPB de 42,94 % à 47,23 %**. Ce qui fait passer la TFPB à 663 € soit une hausse de 60 € pour une maison de 95 m<sup>2</sup>. En parallèle, la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères (TEOM), perçue par Rennes Métropole et dont le taux communal était de 8,56 %, passe à un taux unique commun à toute la Métropole, de 5,70 %.

Sur la base d'une maison de 95 m<sup>2</sup>, le montant de TEOM passera de 121 € à 80 €, soit une économie de 40 €.

L'impact moyen des modifications des taux de taxes pour des propriétaires représente donc une hausse de 20 € annuels (sans compter la suppression progressive de la taxe d'habitation).



*Nous sommes conscients de l'effort que représentent ces différentes mesures pour les Armétiens et les Armétiennes. Nous aurions, bien évidemment, préféré présenter des investissements et subventions au bénéfice des habitants et des associations.*

*Néanmoins, il est indispensable de reprendre une gestion rigoureuse des comptes de la commune. Nous demandons un effort à l'ensemble des publics (habitants, associations, CCAS) et sur l'ensemble des services (école, bibliothèque, culture...) plutôt que de favoriser certains. Plus l'effort est concentré et plus nous espérons qu'il sera de courte durée.*

*Cela dit, ce n'est pas parce que nous avons peu de moyens qu'il faut tout arrêter pour autant !*

*Nous soutiendrons, dans la mesure du possible, toutes les idées qui permettront de dynamiser la commune. Les élu(e)s et les agents font le maximum pour compenser cette situation en recherchant des subventions et du soutien auprès de nos différents partenaires y compris auprès de nos entreprises.*

*Nous mènerons aussi des projets citoyens et participatifs, et c'est d'ailleurs cela le plus important : se rencontrer, créer des projets ensemble. Notre absence de capacité financière peut être transformée en une opportunité pour amorcer une dynamique communale.*

**Votre équipe municipale**



## **PERMANENCES DES ÉLU(E)S**

**Morgane Madiot, Maire**

Du lundi au samedi sur rendez-vous

**Adjoints : sur rendez-vous.**

Contactez l'accueil de la Mairie ou le 02 99 62 71 58

**Jacky Chauvière** : Vie Associative, Animations et Intergénérationnel

**Elisabeth Maigret** : Finances durables et Biodiversité, Espaces verts, Cadre de vie

**Simon Mc Donnell** : Vie démocratique, Information/Communication, Citoyenneté

**Karine Châtel** : Mobilité, Energie et Recyclage

**Gilles Simon** : Urbanisme, Travaux et Patrimoine

**Mélanie Reucheron** : Éducation et Culture

**Yves Joannes** : Economie locale, Emploi, Social